

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### TEMPETE ELEANOR POINT DE SITUATION ET PREVISIONS POUR LE CALVADOS LE 3 JANVIER

Suite aux événements climatiques, tous les services de sécurité et de secours sont mobilisés pour faire face aux conséquences de la tempête ELEANOR. Un centre de coordination est ouvert en préfecture sous l'autorité du Préfet du Calvados et deux postes de commandement opérationnels ont été ouverts à Touques, sous l'autorité du Sous-préfet de Lisieux, et à Ver-sur-mer, sous l'autorité du Sous-préfet de Bayeux en réponse à des inondations ponctuelles.

#### **I) Bilan d'activité concernant les vents violents de la nuit du 2 au 3 janvier 2018**

271 appels reçus depuis 3 heures du matin dont un pic de 96 appels entre 6h et 7h.

158 sapeurs-pompiers ont été engagés sur ces interventions.

50 policiers et 60 gendarmes ont été mobilisés afin d'assurer la sécurité des flux routiers et de sécuriser les personnes dans les gares du département.

- 36 interventions traitées par les sapeurs-pompiers
- 84 appels régulés vers d'autres services dont :
  - 50 vers les services gestionnaires de voiries ;
  - 28 vers les municipalités ;
  - 6 aux gestionnaires de réseaux d'électricité et de télécommunication.

A 17 heures, près de 2 000 foyers sont encore privés d'électricité : ENEDIS travaille activement au rétablissement du réseau.

S'agissant du réseau ferroviaire, la circulation est interrompue sur l'ensemble du Calvados. Une reprise partielle du trafic pourrait être envisagée en fin de journée. La SNCF invite les usagers à reporter leur déplacement.

Enfin, s'agissant du réseau routier, certains axes mineurs demeurent coupés et les usagers sont donc invités à bien suivre les déviations afin de ne pas se mettre en danger. Le trafic demeure interrompu sur le Pont de Normandie, seuls les véhicules légers étant autorisés à circuler.

[Pre-presse@Calvados.gouv.fr](mailto:Pre-presse@Calvados.gouv.fr)

Monique BERNARD | 02-31-30-66-05

Site Internet : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



: [Préfet du Calvados](#)



: [@Préfet14](#)

### Événements marquants :

- 2 accidents de la circulation sur les communes de JUAYE MONDAYE et PENNEDEPIE, ayant occasionné deux blessés légers transportés en centre hospitalier ;
- 120 m<sup>2</sup> de bardage arrachés sur une surface commerciale, commune de Mondeville, 60m<sup>2</sup> menaçant de s'arracher ont été sécurisés ;
- Une cheminée menaçant de s'effondrer sur la commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY, sécurisée par l'équipe d'intervention en milieux périlleux.

## **2) Bilan d'activité concernant les phénomènes de submersion marine à 16 heures**

Deux secteurs sont concernés par des inondations, suite à des phénomènes de submersion marine et de ruptures de digue.

### Secteur Est - Côte Fleurie

Sous l'autorité du sous-préfet de Lisieux, un poste de commandement opérationnel (PCO) a été ouvert au centre de secours de Touques avec les maires des communes concernées. Une reconnaissance complète du littoral a été effectuée : aucune situation à risque n'ayant été identifiée, le PCO a été desarmé. Des périmètres de sécurité ont été mis en place et certains accès aux bords de mer sont interdits aux piétons et à la circulation.

- DEAUVILLE : débordement du port avec 25 cm de hauteur d'eau. L'eau est remontée jusqu'aux "planches" de la plage ;
- TROUVILLE : évacuation de la digue subissant des submersions.
- VILLERVILLE : trois personnels piégés par les eaux dans un restaurant, mises en sécurité par l'équipe de sauvetage aquatique du SDIS.
- DIVES-SUR-MER : débordement du port.
- HOULGATE : submersion sur le littoral.

### Secteur Ouest

Sous l'autorité du sous-préfet de Bayeux, un poste de commandement opérationnel (PCO) a été ouvert à la mairie de Ver-sur-Mer suite à la rupture de la digue sur cette commune.

Du fait d'une brèche de huit mètres de la digue et d'une submersion de celle-ci par d'importantes vagues, le bord de mer de la commune est inondé, touchant une centaine de logements. L'essentiel de ces logements sont des résidences secondaires. Pour les résidences principales, les habitants sont invités à quitter leur logement jusqu'à demain matin : un centre d'accueil est ouvert dans une salle communale. La protection civile, association missionnée sur cet accueil, prend en charge le soutien aux personnes évacuées (30 à 50 personnes seraient concernées).

A Asnelles, la rupture d'une digue a entraîné l'inondation de maisons inoccupées et de terres agricoles.

[Pre-presse@Calvados.gouv.fr](mailto:Pre-presse@Calvados.gouv.fr)

Monique BERNARD | 02-31-30-66-05

Site Internet : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



: [Préfet du Calvados](#)



: [@Préfet14](#)

### **3) Le Préfet du Calvados invite les citoyens à rester vigilant**

Les prévisions météorologiques font état de pluies abondantes attendues dès aujourd'hui et jusqu'à demain. En conséquences, une surveillance particulière des cours d'eau est mise en place.

La préfecture du Calvados a réuni, avec le service de prévision des crues, tous les partenaires concernés par le phénomène, afin de faire un point complet, d'évaluer le risque d'une possible montée des eaux et de décider des éventuelles mesures de prévention à mettre en œuvre.

#### **Conseils comportementaux :**

##### **Pour les crues**

- rester vigilant à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable ;
- respecter la signalisation routière
- se tenir informé de la situation : <https://www.vigicrues.gouv.fr/bulletin-national.php>

##### **Pour les vents forts :**

Les consignes de sécurité à observer suivantes sont rappelées car certains environnements ont pu être fragilisés par le précédent épisode venteux :

- N'entrez pas de promenades en forêt en raison des risques de chute de branches et d'arbres.
- Évitez les sorties en mer et les promenades en bord de mer.
- Soyez vigilants face au risque de chute d'arbres, de branches et d'objets.
- Limitez votre vitesse sur les routes et autoroutes en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Respectez les consignes des forces de l'ordre et des gestionnaires de voirie (déviations, interdictions de circuler,...).
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les installations sensibles aux effets de vent ou susceptibles d'être endommagées.

##### **Pour les vagues submersions :**

- éviter de prendre la mer
- se tenir informé d'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias
- éviter de circuler en bord de mer à pied ou en voiture et éviter la proximité des plages et rivages ; Si nécessaire, circuler avec précaution en limitant sa vitesse et ne pas s'engager sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées ;
- veiller à sécuriser vos biens et les embarcations nautiques.

##### **Pour les habitants du bord de mer – Pour les plaisanciers :**

-fermer les portes, fenêtres et volets en front de mer; protéger les biens susceptibles d'être inondés ou emportés; surveiller la montée des eaux et se tenir informé auprès des autorités, ne pas prendre la mer et ne pas pratiquer de sport nautique. Avant l'épisode, vérifier l'amarrage des navires et l'arrimage du matériel à bord. Ne rien laisser à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

[Pre-presse@Calvados.gouv.fr](mailto:Pre-presse@Calvados.gouv.fr)

Monique BERNARD | 02-31-30-66-05

Site Internet : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



: [Préfet du Calvados](#)



: [@Préfet14](#)